

Note sur le projet d'arrêté portant attribution des sièges de conseillers prud'hommes

Suite à notre demande de complément d'informations concernant les calculs des sièges prud'hommes qui seront attribués à l'Union syndicale Solidaires, le calendrier de désignation et les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du Conseil Supérieur de la prud'homie, la Direction générale du travail nous a reçu ce 25 avril puis nous a adressé le projet d'arrêté « portant attribution des sièges de conseillers prud'hommes et calendrier de dépôt des candidatures à la fonction de conseiller prud'homme pour le mandat prud'homal 2018-2021 ».

A ce jour, la DGT qui est chargée du secrétariat du CSP ne nous a toujours pas remis les calculs précisant la répartition par organisation, conseil et section... et qui doit se baser sur les données constituant la mesure de représentativité des organisations syndicales, *rapportées à l'échelle départementale*.

Cet arrêté devrait être publié durant la première moitié de mai et suivi d'une période de recours de quinze jours. Au terme de cette période, il sera possible pour les mandataires désigné-es par les organisations sur chaque département de procéder au dépôt des candidatures sur le site administré par les services généraux des ministères chargés des affaires sociales <https://www.designation-prudhommes.gouv.fr/>

Lors des élections de 2008, l'Union syndicale Solidaires avait obtenu 91 sièges avec 3,87 % des suffrages. Ce nouveau système basé sur la représentativité et ayant supprimé les élections prud'homales nous attribue pour la période 2018-2022 seulement 79 sièges pour un taux de représentativité de 3,46 %.

ORGANISATIONS DE SALARIES		ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS	
CFDT	2348 sièges	MEDEF	3978 sièges
CGT	2016 sièges	CPME	1546 sièges
FO	1152 sièges	U2P	758 sièges
CFE CGC	810 sièges	FNSEA	647 sièges
CFTC	524 sièges	UDES	114 sièges
UNSA	200 sièges		
SOLIDAIRES	79 sièges		
Autres OS	127 sièges	Autres OP	213 sièges

Vous trouverez en pièce jointe le projet d'arrêté et ci-dessous dans la note la liste par conseil et section des 79 sièges attribués à Solidaires sur 31 Conseils de prud'hommes.

Pour rappel, vous retrouverez toutes les informations utiles dans une rubrique spécifique <https://www.solidaires.org/-Conseiller-es-Prud-hommes-2017->

Et une adresse mail spécifique a été créée afin de recueillir les désignations par les Solidaires départementaux des mandataires et des candidat-es cph2017@solidaires.org

La prochaine réunion du groupe de travail CPH aura lieu le 7 juin à 10 heures à Solidaires au 144 boulevard de la Villette, Paris 19ème. Pour toutes demandes ou informations complémentaires, s'adresser à **notre représentante nationale pour la désignation des conseiller-es prud'hommes, Véronique POULAIN, au 07 70 16 79 11 – veronique_poulain@hotmail.fr**

SIEGES SOLIDAIRES / CPH	Industrie	Commerce	Agriculture	Activités diverses	Encadrement	Total
AIX EN PROVENCE			1			1
ARLES			1			1
AVESNES SUR HELPE				1		1
BEZIERS			1			1
BOBIGNY		2		1		3
BORDEAUX			1	1		2
BOULOGNE BILLANCOURT		1				1
CAEN	1			2	1	4
CHARTRES			1			1
CLERMONT FERRAND		1				1
CRETEIL		1		1		2
DIJON		1				1
DUNKERQUE				1		1
FORBACH			1			1
LIBOURNE			1			1
LILLE		1		2		3
LIMOGES			1			1
LISIEUX	1			1	1	3
LYON		1		2		3
MARSEILLE		1	1	1		3
METZ		1	1			2
MONTARGIS			1			1
MONTPELLIER		1	1			2
NANTERRE		1		1		2
NANTES		1				1
NICE				1		1
ORLEANS			1			1
PARIS	2	17		5	4	28
POITIERS				1		1
RENNES				1	1	2
TOULOUSE		1		2		3